

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	19

Date de la Convocation
10/07/2024

Date d'affichage
10/07/2024

OBJET

SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE CHANTIER
JEUNES Centre Social J.
PREVERT

Séance du 19 juillet 2024 _____

L'an Deux Mil Vingt Quatre _____

Et le dix _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire**

Présents : RAVET V. - MILLET D. - PITTION V. - PICHON H. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - BOURGEON A. - BARBERIS P. - KILIC D.- RHODET F. - PERDRIX T. - DE MATOS C. - MOREIRA J. - LADRE R.

Excusés: ARMETTA C. - HASSOUN K. - PARIS-CADET J. - BOURDONNAY C.

Absents: GROSSIORD A.

Procuration est donnée par FRATTER M. à RHODET F.

Procuration est donnée par OZDEMIR Y à RAVET V.

Procuration est donnée par BARBIER M. à PITTION V.

Secrétaire de Séance: CERQUEIRA Carlos

Rapporteur : H Pichon

Monsieur Hervé PICHON informe le Conseil que des activités sont programmés dans le cadre de la plateforme Eté, financées en partie par la Politique de la Ville.

Comme chaque année, il est proposé de confier un chantier jeune au Centre Social Jacques Prévert, permettant ainsi de financer une partie des inscriptions des jeunes aux activités du centre ou de la plateforme été.

Monsieur PICHON propose que le chantier confié soit cette année la réalisation de la sous-couche de peinture du mur de soutènement devant le centre, qui servira de support au projet graff retenu au titre de la programmation 2024 du contrat de ville.

Monsieur PICHON propose de verser la somme de **500 €** au Centre Social et Culturel, en contrepartie du travail fourni. La fourniture sera prise en charge directement par la ville.

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

ACCEPTTE de verser une subvention exceptionnelle de **500 €** au Centre Social et Culturel Jacques Prévert, en contrepartie de l'organisation du chantier jeunes.

DECIDE que cette somme sera prise au compte 65748 du BP 2024

Le Secrétaire de séance
C. CERQUEIRA

Suivent les signatures
(Pour copie conforme)

Le Maire,
V. RAVET



Accusé de réception en préfecture
001-210100319-20240719-D 2024_07_19_10-DE
Date de télétransmission : 22/07/2024
Date de réception préfecture : 22/07/2024